

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/021/5.3

Feuillet n° 021

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 12 mars 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	39
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER ; Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Charles SOL, Philippe VIEILLEFOSSE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Frédéric GAUTHIER, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Nomination d'un membre au SIAS de Montignac

La commune de Auriac du Périgord était membre du SIAS de Montignac. La CCTPNTH détient les mêmes compétences en matière d'action sociale que le SIAS de Montignac. Il convient de régulariser cette situation. Ainsi, la CCTPNTH devient de plein droit membre du SIAS de Montignac en lieu et place de la commune de Auriac du Périgord, en application des dispositions de l'article L5214-21 du CGCT.

La mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution a pour effet de mettre fin au mandat des délégués qui avaient été désignés par le conseil municipal de la commune de Auriac du Périgord pour siéger au comité syndical.

PR PREFECTURE

024-20004 05 00-20190320-DE2019021-DE
Regu le 21/03/2019

Il appartient désormais au conseil communautaire d'élire les délégués de la CC au SIAS, selon la même règle de représentation dont disposait la commune.
En application de l'article L5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués d'une communauté de communes au comité d'un syndicat, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Dominique DURUY en tant que représentante titulaire et M. Dominique BOUSQUET en tant que représentant suppléant au comité syndical du SIAS de Montignac ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 22/03/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20190320-DE2019021-DE
Reçu le 21/03/2019